

Droits sportifs : les factures s'envolent au Royaume-Uni et en France

Description

Les montants record des droits de retransmission des compétitions européennes de football au Royaume-Uni et en France ont été dans les deux cas proposés par des opérateurs au nom de la convergence. Les chaînes sont distancées, avec BeIN fragilisée en France, alors que les géants de l'internet s'intéressent à leur tour au sport en *live streaming*.

En remportant, le 6 mars 2017, l'appel d'offres pour la retransmission de la Champions League et de l'Europa League au Royaume-Uni, BT a fixé un seuil nouveau pour les droits des matchs les plus prestigieux. En effet, l'opérateur britannique a accepté de déboursier en tout 1,18 milliard de livres pour les saisons 2018-2021, soit 394 millions de livres par saison pour l'UEFA, un chiffre en hausse de 32 % par rapport à l'appel d'offres portant sur les saisons 2015-2018 (voir [La rem n°29, p.38](#)). À l'époque, le prix payé par BT, 897 millions, avait déjà semblé particulièrement élevé parce qu'il doublait la mise de l'appel d'offres pour les saisons 2012-2015, à hauteur de 400 millions de livres. Or, ce dernier montant très important s'expliquait par l'entrée de BT sur le marché des droits sportifs. Celle-ci entraînait mécaniquement une surenchère afin de ravir une première fois des matchs à Sky, lequel n'a depuis plus jamais remporté les appels d'offres sur les droits du football européen.

Il reste qu'entre les saisons 2012-2015 et les saisons 2018-2021, le montant des droits de retransmission aura triplé, ce qui n'est bien sûr pas le cas des revenus des chaînes de télévision payante, obligées de s'incliner, et ce qui n'est pas le cas non plus des opérateurs télécoms. Pour BT, l'équation économique semble intenable, sauf à prendre en considération la stratégie du groupe dans son ensemble. Avec les droits sportifs, BT a gagné en notoriété et a bénéficié d'une image positive nouvelle auprès du public, ce qui lui a permis d'imposer progressivement une hausse du prix de ses abonnements, notamment en facturant dès 2015 l'accès à ses chaînes sport, après les avoir proposées gratuitement dans un premier temps. Mais la hausse du prix des abonnements s'explique aussi et surtout par le développement des offres fibres de BT, quand les chaînes sportives restent déficitaires d'au moins 200 millions de livres par an. En tout, BT investit près de 800 millions de livres chaque année dans les droits sportifs, et un milliard avec les nouvelles dépenses consenties pour le football européen.

BT a toutefois précisé que cette hausse de la dépense correspondait également à une augmentation du nombre de matchs diffusés puisque l'opérateur a cette fois-ci acquis l'exclusivité pour la totalité des matchs, quand il avait dû en partager certains avec ITV lors du précédent appel d'offres. Autant dire que ces enchères ont révélé l'impossibilité pour les acteurs britanniques de la télévision, Sky dans le payant, ITV pour les offres gratuites, d'espérer concurrencer les opérateurs télécoms, aux moyens beaucoup plus importants.

Le même scénario s'est reproduit en France où le groupe SFR joue la carte de la convergence, à l'instar de BT outre-Manche, afin tout à la fois de reconquérir des abonnés et de justifier des tarifs d'abonnements plus élevés. Le 11 mai 2017, l'opérateur annonçait avoir acquis l'intégralité des droits de retransmission de la Champions League et de l'Europa League pour les saisons 2018-2021, moyennant 1,2 milliard d'euros, un montant similaire à celui payé par BT au Royaume-Uni. Mais l'inflation est beaucoup plus marquée : alors qu'au Royaume-Uni les droits ont augmenté de 30 % entre les deux appels d'offres, ils augmentaient de plus de 140 % en France. En effet, BeIN Sports et Canal+ s'étaient partagé les droits de la Champions League pour les saisons 2015-2018 moyennant 145 millions d'euros par an, contre désormais 350 millions d'euros par an payés par SFR. Quant à l'Europa League, le montant des droits payés passe de 25 à 50 millions d'euros par saison, soit un total de 400 millions d'euros par an payés par SFR pour les deux compétitions européennes.

La hausse massive des droits a été justifiée par SFR par la nécessité de renforcer la qualité des services proposés à ses abonnés internet, indexant *de facto* le montant des droits sportifs sur les capacités financières des opérateurs télécoms et non plus sur celles des chaînes de télévision. Or, ces dernières, depuis l'arrivée de BeIN Sports sur le marché des droits sportifs en France, en 2011 ([La rem n°20, p.26](#)), étaient déjà dans une situation difficile à force de surenchères.

Ainsi, Canal+ perd des abonnés depuis l'arrivée de BeIN Sports en France, mais aussi celle de Netflix qui concurrence son offre de séries *premium*. Le groupe a donc dû revoir sa stratégie de distribution et ses offres commerciales (voir [La rem n°41, p.91](#)). Si la perte des droits du football européen ne pénalise pas trop la chaîne *premium*, parce qu'ils ne représentaient que quinze soirées par an, elle entrave en revanche sa politique de relance commerciale puisque le groupe avait imaginé une offre de sport universelle en fédérant dans un abonnement unique (30 euros par mois) à la fois l'offre de sport de Canal, d'Eurosport et de BeIN, seule la Premier League britannique étant absente du lot parce que déjà récupérée par SFR (voir [La rem n°40, p.40](#)). Cette fois-ci, toutes les compétitions européennes disparaissent de l'offre à compter de septembre 2018, soit 130 matchs au total diffusés sur les chaînes de BeIN, et les 15 matchs diffusés par Canal+. Autant dire que l'appel d'offres sur les droits de la Ligue 1 en France, prévu en 2018, sera déterminant pour Canal+, pour BeIN et pour les opérateurs télécoms.

Si SFR venait à s'en emparer, il diminuerait définitivement l'intérêt des chaînes de BeIN, et une grande partie de l'intérêt des offres de Canal+, même si le sport n'est pas l'unique motif d'abonnement. Les abonnés recrutés par Canal+ depuis le lancement de ses nouvelles offres optent toutefois pour le pack sport pour la moitié d'entre eux, signe de l'importance des droits sportifs dans les motifs d'abonnement et dans la

capacité du groupe à augmenter le prix moyen des abonnements. Quant aux opérateurs télécoms, notamment Orange, ne plus pouvoir disposer avec Canal ou BeIN d'offres attrayantes de télévision payante les mettraient dans une situation de dépendance trop grande à l'égard de leur concurrent SFR. Et ce n'est pas les droits de la Formule 1, remportés par Canal+ début mai 2017 pour les saisons 2018-2021, qui changeront le nouveau rapport de forces. Un rapprochement entre Canal+ et Orange ou entre Canal+ et BeIN Sports n'est pas à exclure, le Groupe Canal+ ayant d'ores et déjà noué des relations de coopération avec Orange et BeIN Sports afin de répondre à la surenchère sur les droits sportifs et à leur dissémination entre les diffuseurs.

Pour BeIN Sports, la perte des droits du football européen est en revanche très pénalisante. La chaîne disposait avec la Champions League et l'Europa League de compétitions prolifiques (130 matchs par an) et surtout de grandes affiches pour la Champions League, où évoluent les plus grands clubs européens. Elle n'en disposera plus désormais et devra se contenter des matchs les moins prestigieux de la Ligue 1, Canal+ ayant les meilleures affiches, et des compétitions étrangères à l'exception de la très prisée Premier League britannique déjà chez SFR. Autant dire que BeIN Sports va avoir du mal à augmenter son parc d'abonnés, alors que le groupe a besoin d'atteindre le seuil de quatre millions d'abonnés pour être à l'équilibre, selon les chiffres communiqués par *Les Echos*.

À ce jour, BeIN Sports regroupe quelque trois millions d'abonnés, un niveau atteint grâce à la Coupe d'Europe en 2016, et continuerait de perdre 250 millions d'euros par an. Au total, le groupe a perdu près d'un milliard d'euros depuis le lancement de ses chaînes en France en 2012, des pertes qui ont conduit à une nouvelle recapitalisation en décembre 2016, à hauteur de 600 millions d'euros. À cette occasion BeIN Sports France a changé de statut juridique. Dépendant jusqu'alors de BeIN Media Group, la maison mère qatarie, la division française est désormais rattachée au pôle européen, BeIN Europe Limited, dont le siège est à Londres. Ce rattachement n'est pas le prélude à une cession, mais au moins la rend-il possible.

Enfin, les droits sportifs font aussi l'objet de surenchères sur internet, notamment aux États-Unis où le *live streaming* de matchs attire de plus en plus les acteurs de la vidéo en ligne ou les réseaux sociaux. Après Yahoo! en 2015, qui avait payé 15 millions de dollars pour diffuser des matchs de la NFL (National Football League), puis Twitter en 2016 qui avait payé 10 millions de dollars pour la diffusion en *live streaming* de 10 rencontres de la NFL, ou encore Snapchat, qui s'était accordé avec NBC pour diffuser les meilleurs moments des Jeux olympiques de Rio, Amazon vient de s'emparer des droits de diffusion en *live streaming* de 10 des 16 matchs de la prochaine saison de la NFL.

Il prive donc Twitter de ces droits, moyennant une multiplication par cinq du montant payé, à hauteur de 50 millions d'euros. Les matchs seront retransmis sur le service Prime Video d'Amazon et reprendront les images tournées par CBS et NBC, qui conservent de leur côté les droits de retransmission à la télévision moyennant 450 millions de dollars par saison. Pour Amazon, disposer de matchs prestigieux au sein de son service de *SVOD* lui permet de se distinguer de Netflix. Mais le *live streaming* n'intéresse pas que les médias, si l'on range dans cette catégorie Twitter, Amazon vidéo et Netflix. En effet, YouTube et Facebook faisaient aussi partie des répondants à l'appel d'offres pour lequel Amazon s'est imposé.

Sources :

- « BT montre que le sport reste la clef de la « pay-TV » », Nicolas Madelaine, *Les Echos*, 7 mars 2017.
- « Le Qatar remet 600 millions d’euros dans beIN Sports », Enguérand Renault, *Le Figaro*, 17 mars 2017.
- « 600 millions d’euros de plus pour BeIN Sports toujours en perte », M.A., *Les Echos*, 17 mars 2017.
- « Amazon relance la guerre des contenus sportifs en direct entre géants de la tech », Nicolas Richaud, *Les Echos*, 6 avril 2017.
- « Amazon se jette dans la mêlée des droits sportifs », Chloé Woitier, *Le Figaro*, 6 avril 2017.
- « Canal+ résiste à SFR et garde les droits de la Formule 1 », Nicolas Madelaine, *Les Echos*, 5 mai 2017.
- « Le pari fou de Patrick Drahi dans le foot européen », Fabienne Schmitt, *Les Echos*, 12 mai 2017.
- « SFR rafle les droits de la Ligue des champions », Caroline Sallé, *Le Figaro*, 12 mai 2017.

Categorie

1. Economie

date créée

2 novembre 2017

Auteur

alexandrejoux